

PAC : Au service d'une agriculture compétitive et de la diversité des territoires

Au Sommet de l'Élevage, François Hollande a tenté d'apporter des réponses aux attentes des agriculteurs et de rassurer les éleveurs sur la mise en oeuvre nationale de la PAC.

Les Chambres d'Agriculture soulignent la volonté du Président de maintenir une agriculture compétitive sur l'ensemble du territoire, de soutenir l'emploi et l'installation des jeunes agriculteurs.

Les Chambres d'Agriculture prennent acte des annonces du Président en faveur du maintien de la diversité des systèmes agricoles et d'un rééquilibrage pour l'élevage :

- la mobilisation de toutes les marges de manoeuvre pour le recouplage en maintenant le couplage actuel et en introduisant une prime à la vache laitière et une aide à l'engraissement.

- un plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations notamment la modernisation des bâtiments d'élevage; à condition de disposer d'une enveloppe financière suffisante dans la durée et que cela n'implique pas de nouvelles normes et charges pour les agriculteurs.

- une revalorisation nette de l'ICHN et une MAE adaptée aux éleveurs à l'herbe hors ICHN.

Concernant la convergence des aides à 70 % :

- nous saluons une mise en oeuvre progressive et la volonté de mettre en place un verdissement proportionnel, - néanmoins, il faudra rester vigilant pour les exploitations dans les zones intermédiaires et de polyculture élevage : la convergence ne doit pas nuire à leur compétitivité.

L'annonce sur le paiement redistributif (majoration des 52 pre-

miers hectares) ne règle en rien le problème de l'attribution, à d'autres formes sociétaires, autres que les GAEC, et fragilisera les zones intermédiaires.

L'ambition de François Hollande pour le maintien de la diversité des agricultures et le soutien à l'élevage n'aura de sens que si les pouvoirs publics maintiennent demain des budgets nationaux à la hauteur de cet enjeu.

Réactions vis-à-vis des annonces du Président de la République sur la déclinaison française de la réforme de la PAC

APCA

Les décisions de François Hollande : « Un arbitrage moins déséquilibrant que la proposition du ministre », selon G. Vasseur

À la suite des annonces faites le 2 octobre par François Hollande au Sommet de l'Élevage, le Président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) a reconnu « un certain nombre d'éléments positifs par rapport à ce que souhaitaient les éleveurs ». En pre-

mier lieu, selon lui, la revalorisation de l'indemnité compensatoire des handicaps naturels (ICHN) à hauteur de 15 % est une « bonne mesure ». Tout comme le fait que la prime herbagère agro-environnementale (PHAE) soit simplifiée et fusionnée avec l'ICHN. Le plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations doté d'un fonds à 200 millions d'euros est l'un des autres points positifs annoncés, a estimé

Guy Vasseur. À l'égard des productions, autres que l'élevage, « l'arbitrage est moins déséquilibrant que la proposition du ministre ». Des questions restent par ailleurs sans réponse, selon lui : la non-transparence aux EARL reste « un problème majeur », et quid des zones intermédiaires ? « Il est nécessaire désormais de réaliser nos propres analyses », a ajouté le Président de l'APCA.

Syndicats Agricoles

Xavier Beulin (FNSEA) : « François Hollande a la volonté d'avoir une agriculture compétitive »

Selon Xavier Beulin, François Hollande a montré « la volonté d'avoir une agriculture compétitive et qui respecte la diversité des territoires ». Il a clairement affirmé, selon le président de la FNSEA, vouloir « conforter l'élevage, en mettant en place des mécanismes apportant des réponses durables pour permettre aux exploitants de rester performants et efficaces. »

Parmi les mesures évoquées, Xavier Beulin note le renforcement de l'ICHN (indemnité compensatrice de handicaps naturels) et de la PHAE (Prime herbagère) dès 2014. Autre aspect relevé, un plan de modernisation et d'investissement dans les bâtiments.

Concernant la PAC, Xavier Beulin note surtout la possibilité de recouper les aides au taux maximum et ceci pour l'ensemble des ruminants, la convergence à 70 % seulement des aides et la progressivité appliquée au paiement redistributif, atteignant seulement 20 % en 2018 et non 30 % comme prévu initialement.

« Un compromis acceptable » pour les Jeunes Agriculteurs

« C'est un compromis acceptable avec la nouveauté de la surdotation », a déclaré François Thabuis, Président des Jeunes Agriculteurs, à la fin du discours de François Hollande, Président de la République, au Sommet de l'Élevage à Clermont-Ferrand, le 2 octobre. La mesure de

surdotation aux premiers hectares et les annonces du Président satisfont les JA car elles engagent un virage net pour le soutien des éleveurs. Même satisfaction concernant l'aide à la modernisation des bâtiments dont l'enveloppe doit être doublée. « C'est essentiel pour l'avenir des jeunes agriculteurs, en particulier pour ceux qui s'installent », explique François Thabuis. Seul ombre au tableau : la définition des actifs agricoles qui excluent les associés d'EARL de la dotation des premiers hectares. « C'est une petite déception », affirme-t-il.

Pour la Coordination Rurale, la PAC est « devenue moribonde »

Pour la Coordination Rurale, le choix français sur l'application de la PAC n'est « qu'une option politique de circonstance sans vision stratégique ». Le syndicat demande toujours une PAC qui permette une « organisation des productions agricoles visant l'équilibre et la stabilité des marchés » et une « cohérence entre prix de vente et coûts de production ». La CR estime que « Le soutien aux 52 premiers hectares relève d'une grande naïveté », puisque « la seule superficie des exploitations n'est plus depuis longtemps un critère pertinent de constitution du revenu des agriculteurs dès lors qu'on la rapproche soit de la situation géographique des exploitations, soit des productions ».

PAC : le Modef dénonce un manque de courage politique

Pour le Modef, François Hollande

« manque de courage politique » sur la PAC. « Sur le niveau de la convergence nationale des aides et le paiement redistributif sur les 52 premiers hectares, le compte n'y est pas », selon le syndicat, pour qui le Président « laisse les exploitants familiaux au milieu du gué ». « 1 milliard d'euros ne seront pas redistribués aux petits et moyens exploitants à bas revenus et aux zones à faibles niveaux de DPU/ha », regrette le Modef.

La Confédération Paysanne, déçue par des annonces « a minima »

« Il n'a voulu froisser personne », lâche un éleveur de la Confédération paysanne (CP) d'Auvergne après le discours de François Hollande, président de la République, au Sommet de l'Élevage à Clermont-Ferrand, le 2 octobre. Les annonces faites sont loin de convaincre le syndicat minoritaire qui les considère « a minima ». Si la CP est satisfaite par l'abandon des références historiques, elle regrette fortement « l'absence de plafonnement » sur l'attribution des aides.

En outre, le verdissement soutiendrait « les éleveurs intensifs ». Autre point d'inquiétude : la prime aux ovins. La CP craint « qu'il n'y ait pas grand-chose ». Selon un communiqué, « loin des promesses d'une PAC pour l'emploi et l'élevage, les avantages acquis de certains sont conservés, cachés sous des demi-mesures qui ne servent que d'alibi « de gauche » à une politique de lobbyistes » estime la Confédération.

Les conséquences pour le département du Gers

Pour l'agriculture gersoise, diversifiée et caractéristique des zones intermédiaires, les conséquences de la réforme de la PAC sont en cours d'expertise par les services de la Chambre d'Agriculture.

Globalement, les mécanismes mis en oeuvre ne sont pas très favorables à la ferme Gers : avec un montant moyen de DPU supérieur à 290 €/ha pour 268 €/ha de moyenne nationale, la convergence ne joue pas en sa faveur. La redistribution (surprime) sur les 52 premiers hectares ne concerne que 55 % des surfaces aidées et n'est pas suffisante pour compenser la perte précédente.

Le couplage de certaines aides aux productions végétales reste toutefois une mesure positive.

A ce titre, Henri-Bernard Cartier a récemment adressé un courrier aux parlementaires gersois pour obtenir leur soutien sur une aide spécifique au soja.

Les éleveurs gersois attendent beaucoup des annonces du Président

de la République. Les critères d'attribution de la future PMTVA et de la nouvelle prime à la vache laitière seront analysés attentivement pour évaluer leur impact sur les élevages gersois. De même, la revalorisation de l'ICHN peut constituer une très bonne mesure si les enveloppes sont au rendez-vous et si notre département conserve son classement en zone défavorisée. Celui-ci conditionne l'accès à cette aide. Or les perspectives sur ce dernier point ne pas très optimistes !

Beaucoup d'inconnues demeurent pour l'instant pour chiffrer précisément les gains ou les pertes possibles pour la ferme Gers. Il est certain cependant que ceux-ci seront très variables d'une exploitation à l'autre. Dès que les règles seront connues, la Chambre d'Agriculture aura le souci de proposer un accompagnement au cas par cas des agriculteurs gersois pour étudier l'impact du nouveau cadre et évaluer les possibilités d'adaptation.